



Légende

Limite et désignation de zone

Zone naturelle N

Secteurs agricoles Ah, At et secteur naturel Nh

Emplacement réservé et numéro d'opération (chemin : ———)

Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L.130-1 du code de l'urbanisme)

Espace naturel à préserver au titre du paysage (article L.123-1-5-7e du code de l'urbanisme)

Zone humide à préserver au titre de l'écologie (article L.123-1-5-7e du code de l'urbanisme)

Espace cultivé à protéger en zone urbaine (article L.123-1-5-9e du code de l'urbanisme)


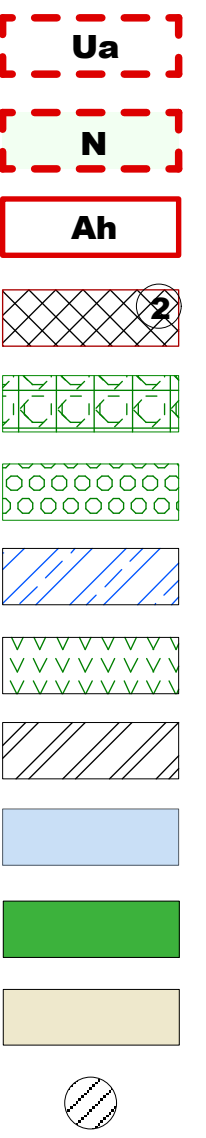
Terrain inconstructible (secteur des Maupas : inconstructible sauf abris de jardin)

Hydrographie

Bâtiment agricole

Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Parcelle nouvellement bâtie ou avec permis de construire accordé



Commune de DHUIZON

Plan Local d'Urbanisme Révision de POS en PLU

4.2. Commune de Dhuizon 1/10000



Approbation du POS le 7-12-1987
Révision n°1 du POS le 3-10-1994

Approbation du Plan Local
d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du

Le Président

Guillaume PELTIER

Commune de
DHUIZON
Place Saint-Pierre
41220 DHUIZON

Bureaux d'Etudes
T. GUILLET - Urbanisme
30, rue Edmond Proust - 184 - 5 étages - 70000 NANCY
THEMA Environnement
1, rue de la Paix - 57100 CHATELAIN - 03 87 10 00 00